

règles les plus élémentaires de la justice et du droit.

Le Canada, pays autonome, mais solidaire de toutes les nations qui aspirent à la paix, à l'instauration de la justice et au respect des droits individuels, pouvait-il se dissocier de ces événements?

Le gouvernement canadien pouvait-il rester impassible devant la douleur et les tortures de tout un peuple qui, saturé d'oppression et de persécutions, cherchait la liberté?

Je dis non et pour deux raisons. Lorsque survint l'invasion de l'Égypte, suivie de l'intervention armée des forces franco-britanniques, la Russie offrit de dépêcher des milliers de volontaires à la rescousse du président Nasser.

Le monde entier a alors frémi à la pensée que nous étions peut-être au seuil d'un autre vaste et terrible conflit mondial.

Convoquée d'urgence en assemblée spéciale, l'Organisation des Nations Unies a paru errante dans ses efforts pour assurer la paix. Et c'est à cette heure d'angoisse extrême, dont Radio-Canada nous a permis de vivre les moments les plus pathétiques, que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a proposé la formation et l'envoi d'une force de police internationale pour assurer et surveiller la cessation des hostilités.

Tout en reconnaissant à l'honorable ministre la grande part du mérite qui lui revient, lui qui jouit partout d'une réputation que tous les diplomates lui envient et qui nous fait honneur, il convient d'ajouter que le projet d'une force de police internationale, d'une mission pacifique à laquelle pouvait participer le Canada, avait été étudié et approuvé au préalable par le très honorable premier ministre et le cabinet et qui a été soumis à l'ONU avec leur assentiment.

Cette suggestion des plus importante à ce moment crucial, la seule d'ordre pratique qui ait été soumise devant une Assemblée en désarroi, a rallié la grande majorité des membres de l'ONU. Elle a conduit au cessez-le-feu et nous assistons présentement au retrait progressif des forces d'occupation.

Toutes les puissances, grandes et petites, la presse mondiale et même certains députés qui siègent à ma gauche et qui, par habitude acquise, divergent presque toujours d'opinion avec nous, ont accueilli le projet d'une force de police des Nations Unies avec beaucoup d'enthousiasme.

Je pourrais citer nombre d'opinions chaleureuses qui ont été émises relativement à ce projet, mais je me contenterai de rapporter celle du président du Maroc qui a déclaré:

La mise en œuvre de cette force de police restera l'un des plus grands progrès de l'humanité.

[M. Légraré.]

Je me crois tenu de préciser que cette force de police, à laquelle nous avons l'honneur de participer, relève des Nations Unies et qu'elle ne prendra ses ordres que des Nations Unies. Le Canada fait partie du comité consultatif de sept membres qui en arrête les modalités et qui a posé cette condition.

Le représentant des États-Unis auprès de l'organisme mondial, M. Henry Cabot Lodge, définissait sa pensée en ces termes:

The whole matter is a collective responsibility of the General Assembly. No single government can dictate terms for its solution.

Mais il est déjà bien arrêté que cette force n'en est pas une de combat et que sa fin bien déterminée la destine à assurer et à maintenir la paix. Si jamais l'idée d'une armée internationale, depuis longtemps préconisée, recevait l'appui de l'ONU, alors seulement, mais pas maintenant, nous pourrions penser à ses avantages ou à ses conséquences.

Puis-je répéter ce que disait la semaine dernière le commandant de cette mission pacifique de l'ONU, ce grand Canadien qu'est le général Burns:

L'Égypte a accepté la présence de troupes des Nations Unies sur son territoire et, par conséquent, elle doit accepter les Canadiens qui en font partie.

Il répondait à la rumeur voulant que Nasser se soit opposé à la participation du Canada à ce corps de police.

Notre participation à cette patrouille découle d'abord de nos engagements envers l'ONU, mais aussi et surtout de la responsabilité morale qu'ont tous les peuples de travailler au maintien de la paix et de la sécurité.

Monsieur l'Orateur, des considérations toutes autres, et combien humanitaires, appellent notre participation au soulagement de la population hongroise. Plus de 60,000 réfugiés ont fui les hordes soviétiques, des milliers de blessés gémissent sur les ruines de Budapest, tandis qu'un nombre indéterminé de jeunes gens ont été déportés en Sibérie, dans des wagons dont on avait scellé toutes les issues afin d'éviter des évasions.

Le haut-commissaire suppléant des Nations Unies pour les réfugiés, M. James Read, qui est revenu d'Autriche la semaine dernière, a déclaré vendredi, devant un comité de l'ONU:

J'ai vu des réfugiés hongrois, hommes, femmes et enfants, mal vêtus, grelottant de froid, la figure émaciée par les privations et les nuits sans sommeil, qui souriaient. Ils venaient de trouver la liberté.

Les offres d'aide à ce peuple si éprouvé et d'un héroïsme sans pareil affluent depuis plusieurs jours au secrétariat des Nations Unies. Il faudra des millions de dollars. Nombre de pays ont de plus accepté d'accueillir des réfugiés. La contribution spontanée du Canada est tout à notre honneur et